

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOUILLET Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOIX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUH Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

Sont présents mais ne participent pas au vote : Brigitte LEYMBERGER, Yves REHN

Sont excusées et ont donné pouvoir mais ne participent pas au vote par procuration : Valérie BAZIN-MALGRAS, Francine NINOREILLE, GAURIER Marlène

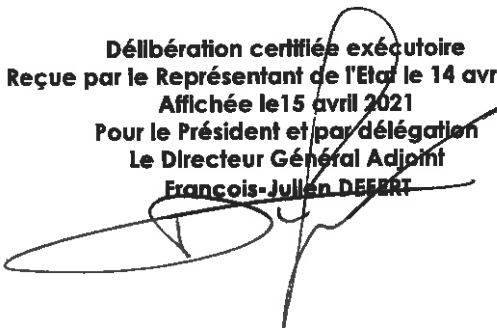
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°23	Convention de partenariat liée au COVID-19
RAPPORTEUR	Jean-Michel COCHET

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	119	119			2

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DESERT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

CONVENTION DE PARTENARIAT LIÉE AU COVID-19

Annexe : convention

Exposé :

La situation sanitaire au niveau national et singulièrement dans l'Aube, plaide en faveur d'un accroissement de la mobilisation de tous les acteurs publics et privés en faveur de la protection de la population. En complément du centre LIDL dédié aux tests et à la vaccination, approuvé par délibération du Conseil communautaire n°07 du 17 février 2021, Troyes Champagne Métropole et la Ville de Troyes ont souhaité créer au Parc des expositions (PEX), un nouveau centre de vaccination, afin d'augmenter la capacité vaccinale sur l'agglomération, notamment le week-end.

Le Parc des expositions (PEX) situé boulevard Général Charles Delestraint, propriété de Troyes Champagne Métropole, a ainsi été équipé et organisé en Centre destiné à la réalisation de vaccinations, à destination des patients de tout le territoire et singulièrement – du fait de la proximité géographique – des habitants de l'agglomération.

Ce concours de la Communauté d'agglomération et de la Ville de Troyes a pour objectif permanent de garantir la santé et la sécurité des habitants de l'agglomération en facilitant leurs conditions d'accès à la vaccination, dans les conditions fixées nationalement par l'Etat.

Il a été convenu avec l'ensemble des acteurs de cette politique de santé publique, d'établir une convention de partenariat retraçant les obligations et engagements de chacun et d'assumer – chacun pour sa partie – les coûts directs et indirects en résultant. Cette convention est analogue en termes de stipulations et d'obligations synallagmatiques, à celle validée en Conseil communautaire n° 7 du 17 février 2021, établie pour le Centre LIDL.

C'est l'objet de la convention de partenariat ci-annexé, qu'il vous est proposé d'approuver.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la conclusion de la convention de partenariat ci-annexé ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte administratif, juridique, technique ou financier nécessaire à sa mise en œuvre.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote